



Prix d'excellence des membres en formation

Approuvé le 11 novembre 2022 par le Conseil d'administration

À réviser Cinq ans après la date d'approbation ci-dessus

But

Cette prix est remise chaque année à un résident en psychiatrie exceptionnel, conformément à la mission de l'Association des psychiatres du Canada (APC) de promouvoir et de reconnaître l'excellence parmi ses membres.

Critères du prix

Les candidats doivent avoir démontré un dévouement, un engagement et un leadership exemplaires dans un ou plusieurs des domaines suivants : éducation, défense des intérêts, recherché.

Les candidats doivent également faire preuve de leur implication auprès de l'APC en ayant, notamment :

- Assisté à une congrès annuel de l'APC ou à une autre activité éducative de l'APC, ou
- Fait une présentation lors d'un congrès annuel de l'APC, ou
- Présenté un résumé au congrès de l'année en cours, ou
- Avoir participé au Colloque annuel de l'APC pour les chercheurs débutants.

Admissibilité

Les personnes qui posent leur candidature doivent être des membres en formation de l'APC (sous réserve de validation par l'APC) et être inscrits à un programme de formation postdoctorale approuvé en psychiatrie d'une université canadienne.

Chaque programme de résidence en psychiatrie peut soutenir un seul candidat par année. Nous recommandons aux résidents intéressés par ce prix d'en informer leur directeur de programme par écrit avant le 1er décembre. Les programmes où plusieurs résidents expriment leur intérêt devront mener un processus interne pour sélectionner le résident à soutenir.

Processus de candidature

Les candidats doivent soumettre leur candidature sur le site Web de l'APC avant la date limite annuelle et joindre à leur demande les éléments suivants :

- Une description de la façon dont vous vous êtes distingué par un dévouement, un engagement et un leadership exemplaires dans un ou plusieurs des domaines suivants : défense des intérêts, recherche ou éducation pendant vos années de résidence (350 mots maximum).
- Une description de la manière dont vous espérez faire évoluer votre carrière au cours des cinq prochaines années (350 mots maximum).
- Un CV à jour (trois pages maximum).
- Une lettre de soutien d'une page de la part d'un mentor. Le mentor n'a pas à être membre de l'APC.
- Une lettre du directeur de votre programme qui attestera votre bonne conduite au sein du programme de résidence en incluant tous les éléments suivants :
 - Confirmation que vous incarnez l'esprit du prix,
 - Confirmation que vous incarnez les valeurs de l'APC, notamment en faisant la promotion de soins et de traitements de qualité pour les personnes atteintes de maladie mentale et en défendant la profession de psychiatre et les psychiatres,
 - Vos contributions pendant votre résidence dans les domaines de la recherche, de l'éducation ou de la défense des intérêts,
 - Confirmation que le candidat n'a pas donné le mauvais exemple, ne s'est pas livré à de l'intimidation, à des microagressions raciales ou sexuelles, ou à du harcèlement sous quelque forme que ce soit,
 - Divulgarion complète de tout manquement au professionnalisme, y compris les mesures correctives prises depuis.



Prix d'excellence des membres en formation

Évaluation et sélection des candidats

Les candidatures seront examinées pour s'assurer qu'elles sont recevables, complètes et pertinentes. Les candidatures seront examinées par un comité d'évaluation par les pairs composé d'au moins deux membres de l'APC provenant de comités de l'APC pertinents, comme le sous-comité des membres en formation, le groupe de travail des psychiatres en début de carrière et le comité de la recherche et/ou de l'éducation. Les membres du comité d'évaluation seront désignés chaque année en fonction de l'ensemble des demandes reçues. Les évaluateurs devront évaluer les candidats à l'aide d'un cadre normalisé. La liste des candidats présélectionnés sera ensuite présentée au Comité des services aux membres, qui procédera à un dernier examen et à une évaluation en ligne, puis à une discussion à huis clos et à la sélection finale.

Le Comité des services aux membres informera le conseil d'administration de sa décision. Le comité a la possibilité de ne pas attribuer de prix une année donnée.

L'APC avisera le lauréat ou la lauréate avant le congrès annuel afin qu'il ou elle puisse y assister.

Reconnaissance

Le lauréat recevra une plaque gravée à son nom en guise de reconnaissance de ses réalisations, qui lui sera remise pendant le congrès annuel. L'APC tient un registre officiel des lauréats, accessible en ligne et au siège social.

De plus, le résident se verra offrir un mentorat structuré par un membre plus expérimenté de l'ACP, choisi en fonction des objectifs de carrière et des intérêts du candidat.

Date limite

1er février.

Demandes

Toutes les demandes, questions et soumissions doivent être adressées à awards@cpa-apc.org. Les soumissions sur papier ne seront pas acceptées.